

DECRET N° 2010-471 DU 05 NOVEMBRE 2010

portant ratification de l'accord de prêt signé le 26 mai 2010 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du tronçon Kandi-Ségbana-Frontière du Nigeria et du projet de route Frontière du Burkina Faso-Kérérou-Banikoara-Kandi Ségbana-Frontière du Nigéria.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2010-37 du 22 octobre 2010 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 26 mai 2010 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du tronçon Kandi-Ségbana-Frontière du Nigeria et du projet de route Frontière du Burkina -Faso-Kérérou-Banikoara-Kandi-Ségbana-Frontière du Nigéria ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié, l'Accord de prêt d'un montant de dix millions (10.000.000) de dollars des Etats-Unis (E.U.) soit quatre milliards cinq cent millions (4.500.000.000) de FCFA, signé le 26 mai 2010 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du tronçon Kandi-Ségbana-Frontière du Nigeria et du projet de route Frontière du Burkina Faso-Kérérou-Banikoara-Kandi-Ségbana-Frontière du Nigéria et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 novembre 2010

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de
l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA.-

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé des Transports
Terrestres, des Transports Aériens et des
Travaux Publics,

Nicaise Kotchami FAGNON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MDCTTTATP/PR 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 27 SGG 4 SMTP 2 DGAE-DGCPE 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC- 3 GCONB-
DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 15

G 3